Bordeaux Agglo

GRADIGNAN

Le site de Cayac traverse les siècles

Christine Morice, c.morice@sudouest.fr



Autour de l'ancien hôpital construit au XIIIe siècle, tout le site est désormais inscrit au titre des monuments historiques







La RN 10 traversait autrefois le site devenu parc municipal. PHOTOS CLAUDE PETIT / « SUD OUEST »

Il y a mille raisons d'aller à Cayac à Gradignan. On y vient pour faire une balade le long de l'Eau Bourde et dans les bois environnants, pour admirer les grands arbres, les vestiges de l'ancienne chapelle et de l'ancien hôpital devenu prieuré, pour visiter une expo au musée de Sonneville, participer à une réunion dans une salle municipale, notamment au sein de l'ancien cuvier.

De plus, les pèlerins du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, dignement représentés par l'imposante sculpture signée Danielle Bigata, font régulièrement halte sur ce site emblématique de la commune, pour passer la nuit au sein du gîte, qui comprend dix lits, partager un repas et repartir.

Depuis peu, ce lieu très fréquenté, surtout le week-end, dispose d'une nouvelle corde à son arc. Et pas des moindres, puisque l'ensemble des édifices situés autour de l'ancien hôpital prieuré est désormais inscrit au titre des monuments historiques, suite à une décision régionale (l'échelon supérieur, le classement, est décidé sur le plan national).

Verrerie et mécanique

Jusqu'à présent, l'inscription ne concernait que la chapelle du XIII^e siècle devenue église, son bâtiment annexe (selon un arrêté pris en 1987) et les restes du prieuré (arrêté de 1937). Ce qui correspond aux façades situées de part et d'autre de l'exroute nationale 10, allusion à une époque où la circulation automobile « et même les camions qui roulaient vers l'Espagne » traversaient ce parc aujourd'hui propriété de la commune, se souvient Cathie Pécastaings, responsable du service culture de la Ville.

Elle précise également que l'église, qui n'était déjà plus un lieu de culte, a accueilli les fours d'une verrerie, sans doute au XIX^e siècle, et durant la Seconde Guerre mondiale un atelier de mécanique. À noter que la commune a acquis le site, qui a appartenu à deux familles – notamment la famille Calvet, propriétaire du château de Tauzia – en différentes phases entre les années 1970 et 1990. « La Ville de Gradignan attendait depuis longtemps cette reconnaissance », souffle Sana Sukkarie, adjointe au maire en charge de l'action culturelle. « Nous en avions fait la demande à la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), il y a plusieurs années. »

Récemment, l'avis favorable de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a abouti à cette inscription validée par un arrêté de la préfecture. « Cette mesure de protection permet un accompagnement des services de

l'État et des soutiens financiers qui devraient faciliter les travaux qui seraient nécessaires », se félicite l'élue.

Un mur très ancien

Perrine Plisson, chargée de protection des monuments historiques à la Drac, indique que

cette inscription vise à protéger les vestiges de l'ancien hôpital qui se trouveraient encore enfouis dans le parc et qui n'ont pas tous fait l'objet de fouilles. La préservation d'un mur très ancien, sans doute du XIII^e siècle, du côté du gîte des pèlerins et de l'ex-cuvier, a également justifié cette décision. Selon elle, cet ancien hôpital laïc, construit entre 1229 et 1236, était doté d'une vaste salle des malades.

Il était aussi une sorte d'hospice où intervenaient des religieux, où étaient hébergés les indigents que l'on souhaitait écarter de la ville de Bordeaux. Il a accueilli également des pèlerins, même si leur présence n'est pas attestée dès le début, mais seulement à partir du XIV-e siècle.

L'ancien hôpital semble avoir accueilli notamment les indigents que l'on souhaitait écarter de la ville de Bordeaux

Quand au château actuel, qui a été construit à l'emplacement de l'ancien hôpital et de l'ancien prieuré, il est beaucoup plus récent (XVII^e et XVIII-

e siècles) et abrite à présent des locaux municipaux. Perrine Plisson confirme que cette mesure de protection que représente l'inscription au titre des monuments historiques ouvre des droits à des aides financières de l'État liées à la restauration. Mais elles ne sont pas systématiques.

L'ART ET L'HISTOIRE

« L'ancien hôpital de Cayac présente d'un point de vue historique et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation », peut-on lire dans l'arrêté préfectoral qui valide cette inscription au titre des monuments historiques. Il en souligne les causes : il s'agit « du dernier représentant d'un modèle architectural d'hôpital jacquaire dans lequel la chapelle et la salle de soins sont séparées par une voie et parce que sa création a été initiée par le premier maire de Bordeaux et résulte donc d'une volonté laïque ». Cette décision concerne l'ancien hôpital devenu prieuré, le château, le musée, le gîte du pèlerin et l'ancien cuvier, autant d'éléments qui ont fait l'objet de réhabilitations diverses depuis le XIIIe siècle. L'ancienne église était déjà visée par une mesure précédente.